

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
Aéroport de Québec inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Aéroport de Québec inc. qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013 et les états du résultat, des variations des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la société portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Aéroport de Québec inc. au 31 décembre 2013 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Québec  
Le 25 février 2014

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A119912

**ÉTAT DU RÉSULTAT**

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013

	2013 \$	2012 \$
<b>Produits</b>		
Atterrissage et aérogare	12 795 926	12 086 377
Frais d'améliorations aéroportuaires	17 015 382	15 567 828
Concessions	2 880 722	2 657 178
Locations	1 500 604	1 318 816
Stationnement	4 511 428	4 278 318
Services et recouvrements	5 245 487	3 947 542
Sûreté et sécurité	3 089 400	2 905 916
Autres produits	17 102	39 809
	<b>47 056 051</b>	42 801 784
<b>Charges</b>		
Charges au titre des avantages du personnel (note 14)	11 086 141	10 035 769
Loyer	2 659 041	2 307 100
Biens et services	11 095 586	10 808 877
En-lieu de taxes	2 799 915	2 655 072
Autres charges	313 041	
Amortissement des immobilisations corporelles	8 377 428	7 757 665
Amortissement des frais reportés	117 182	104 489
Amortissement des produits reportés afférents aux immobilisations corporelles	(1 733 728)	(1 572 541)
	<b>34 714 606</b>	32 096 431
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>12 341 445</b>	10 705 353
Produits financiers (note 16)	1 182 361	1 067 433
Charges financières (note 16)	(2 200 761)	(2 215 495)
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>11 323 045</b>	9 557 291

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# ÉTAT DES VARIATIONS DES ACTIFS NETS

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013

	Résultats cumulés \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total des actifs net \$
<b>Soldes au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>81 111 866</b>	<b>(2 572 900)</b>	<b>78 538 966</b>
Résultat net	11 323 045		11 323 045
Réévaluation du passif net au titre du régime de retraite à prestations définies		(150 900)	(150 900)
<b>Résultat global</b>			<b>11 172 145</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2013</b>	<b>92 434 911</b>	<b>(2 723 800)</b>	<b>89 711 111</b>
Soldes au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	71 554 575	(1 601 800)	69 952 775
Résultat net	9 557 291		9 557 291
Réévaluation du passif net au titre du régime de retraite à prestations définies		(971 100)	(971 100)
Résultat global			8 586 191
Soldes au 31 décembre 2012	81 111 866	(2 572 900)	78 538 966

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013

	2013 \$	2012 \$
<b>Activités opérationnelles</b>		
Résultat net	11 323 045	9 557 291
Éléments hors caisse		
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(17 102)	(39 809)
Radiation d'immobilisations corporelles	290 098	
Amortissement des immobilisations corporelles	8 377 428	7 757 665
Amortissement des frais reportés	117 182	104 489
Amortissement des produits reportés afférents aux immobilisations corporelles	(1 733 728)	(1 572 541)
Passif au titre du régime de retraite à prestations définies	(145 100)	(133 900)
Variation nette du fonds de roulement (note 19)	(2 078 607)	(1 793 717)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>16 133 216</b>	<b>13 879 478</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Dépôts à terme	(15 354 986)	(7 358 305)
Encaissement de l'effet à recevoir	116 667	116 666
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(43 596 892)	(22 621 649)
Cession d'immobilisations corporelles	17 102	7 666
Frais reportés	(222 224)	(49 300)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>(59 040 333)</b>	<b>(29 904 922)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Encaissement des subventions à recevoir	7 215 870	1 000 000
Emprunts	38 500 000	18 156 000
Remboursement d'emprunts	(3 881 200)	(3 302 600)
Remboursement d'un passif au titre d'un contrat de location-financement		(2 794 508)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>41 834 670</b>	<b>13 058 892</b>
<b>Diminution nette de l'encaisse</b>	<b>(1 072 447)</b>	<b>(2 966 552)</b>
Encaisse au début	3 420 438	6 386 990
Encaisse à la fin	2 347 991	3 420 438

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 décembre 2013

	2013 \$	2012 \$
<b>ACTIF</b>		
<b>Courants</b>		
Encaisse	2 347 991	3 420 438
Dépôts à terme (note 17)	13 799 768	14 020 698
Débiteurs (note 7)	7 365 587	5 520 757
Subventions à recevoir (note 8)	5 663 415	7 221 315
Effet à recevoir (note 17)	116 667	116 667
Fournitures en stock	783 701	625 064
Frais payés d'avance	764 014	691 859
	<b>30 841 143</b>	31 616 798
<b>Non courants</b>		
Dépôts à terme (note 17)	36 330 253	20 754 337
Effet à recevoir (note 17)	2 325 000	2 441 667
Subvention à recevoir (note 8)	7 500 000	8 500 000
Immobilisations corporelles (note 9)	187 592 249	135 645 350
Frais reportés	367 370	262 328
	<b>234 114 872</b>	167 603 682
	<b>264 956 015</b>	199 220 480
<b>PASSIF</b>		
<b>Courants</b>		
Créditeurs (note 10)	26 463 099	9 604 408
Provisions (note 11)	1 070 866	1 090 054
Produits reportés	205 162	106 343
Dépôts de clients	605 008	528 782
Emprunts (note 12)	5 722 200	6 353 400
	<b>34 066 335</b>	17 682 987
<b>Non courants</b>		
Emprunts (note 12)	101 125 000	65 875 000
Produits reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 13)	38 848 569	35 924 327
Passif au titre du régime de retraite à prestations définies (note 14)	1 205 000	1 199 200
	<b>141 178 569</b>	102 998 527
<b>ACTIFS NETS</b>	<b>175 244 904</b>	120 681 514
Résultats cumulés et cumul des autres éléments du résultat global	89 711 111	78 538 966
	<b>264 956 015</b>	199 220 480

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Signé :

Signé :

**André Fortin**, CPA, CA, ASC, Avocat  
Président du conseil d'administration

**Lise Lapierre**, CPA, CA, ASC  
Présidente du comité d'audit

# AÉROPORT DE QUÉBEC INC.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 décembre 2013

## 1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Aéroport de Québec inc. (AQi), régie en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, est une société sans capital-actions et à but non lucratif exonérée au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle est responsable de la gestion, de l'entretien et du développement de l'Aéroport international Jean-Lesage de Québec (« YQB ») en vertu d'un bail foncier signé le 27 octobre 2000 avec le gouvernement du Canada et dont la durée est de 60 ans avec une option de renouvellement pour une période additionnelle de 20 ans.

Le siège social de AQi est situé au 505, rue Principale, Québec (Québec) G2G 0J4.

## 2. GÉNÉRALITÉS ET CONFORMITÉ AUX NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de AQi ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la devise fonctionnelle de AQi.

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 ont été approuvés le 25 février 2014 par le conseil d'administration, qui a également approuvé leur publication.

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### Généralités

Les états financiers ont été préparés selon les méthodes comptables énoncées par les IFRS en vigueur au 31 décembre 2013. Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous.

Un sommaire des normes, amendements et interprétations des IFRS publiés, mais non encore entrés en vigueur, et qui n'ont pas été adoptés par anticipation par AQi, est présenté à la note 5.

### Présentation des états financiers

Les états financiers sont présentés conformément à l'IAS 1, Présentation des états financiers.

Les états financiers sont présentés selon la méthode du coût historique, à l'exception de la réévaluation de certains instruments financiers.

### Fournitures en stock

Les fournitures en stock sont évaluées au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

### Frais reportés

Les frais reportés sont constitués de frais exigés en vertu du bail et d'études techniques. Ils sont amortis de façon linéaire sur des périodes de trois et cinq ans.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque AQi devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction, à l'exception des actifs et des passifs financiers comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat qui sont initialement évalués à leur juste valeur.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués ultérieurement comme il est indiqué ci-après.

#### Actifs financiers

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers, autres que ceux désignés comme instruments de couverture efficace, sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- Prêts et créances;
- Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat;
- Placements détenus jusqu'à leur échéance;
- Actifs financiers disponibles à la vente.

La catégorie détermine la méthode d'évaluation ultérieure et la comptabilisation soit en résultat ou en autres éléments du résultat global des produits et des charges qui en résulteront.

Tous les actifs financiers, sauf ceux à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, font l'objet d'un test de dépréciation au moins à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur. Pour chacune des catégories d'actifs financiers, les différents critères mentionnés ci-dessous permettent de déterminer s'il y a dépréciation.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat sont présentés dans les charges financières ou les produits financiers, à l'exception de la perte de valeur sur les créances clients qui est présentée dans les biens et services.

#### • Prêts et créances :

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur, le cas échéant. L'actualisation est omise si son effet n'est pas significatif. L'encaisse, les dépôts à terme, les créances clients, les autres débiteurs, les subventions à recevoir et l'effet à recevoir font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Les débiteurs individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'ils sont en souffrance ou qu'il existe des indications objectives qu'une contrepartie en particulier ne respectera pas ses obligations. Les débiteurs qui ne sont pas considérés comme ayant subi une dépréciation individuellement sont soumis à un test de dépréciation de groupe déterminé notamment en fonction du secteur d'activité et d'autres caractéristiques connues relatives au risque de crédit. L'estimation de la perte de valeur est alors fondée sur l'historique récent des taux de défaillance de la contrepartie pour chaque groupe identifié.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

Les actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent soit les actifs financiers qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction, soit ceux qui respectent certaines conditions et qui sont désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat au moment de la comptabilisation initiale. Un actif ou un passif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis ou souscrit afin d'être vendu ou racheté à court terme.

Les actifs dans cette catégorie sont évalués à leur juste valeur et les gains (pertes) sont comptabilisés en résultat.

- Placements détenus jusqu'à leur échéance :

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe autres que les prêts et créances. Les placements sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance si AQi a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance.

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. S'il existe une indication objective que le placement a subi une perte de valeur, déterminée en fonction des notations externes de crédit, l'actif financier est évalué à la valeur actuelle des flux de trésorerie estimatifs futurs. Tout changement apporté à la valeur comptable des placements, y compris les pertes de valeur, est comptabilisé en résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente :

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant dans cette catégorie ou qui ne se qualifient pas pour la classification dans aucune autre catégorie d'actifs financiers.

Tous les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et sont présentés dans les actifs nets.

Lorsque l'actif est sorti ou que l'on détermine qu'il a subi une dépréciation, le gain (perte) cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (actifs nets) est reclassé en résultat et est présenté comme un reclassement dans les autres éléments du résultat global. L'intérêt calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les dividendes sont comptabilisés en résultat dans le poste « Produits financiers ».

#### Passifs financiers

Les passifs financiers de AQi comprennent les dettes fournisseurs, les autres créditeurs, les dépôts de clients, les emprunts et le passif au titre des contrats de location-financement. Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les passifs financiers détenus à des fins de transaction ou désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat qui sont évalués ultérieurement à leur juste valeur et dont les gains ou les pertes sont comptabilisés en résultat.

Les charges d'intérêts et, lorsque applicables, les variations de juste valeur d'un instrument comptabilisé en résultat sont présentées dans les charges financières ou dans les produits financiers.

#### Contrats de location

Selon l'IAS 17, *Contrats de location*, la propriété économique d'un actif loué est transférée au locataire lorsque ce dernier assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif loué. L'actif est ensuite comptabilisé à la date de début de la période de location à la juste valeur de l'actif loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements au titre de la location et des paiements accessoires, le cas échéant. Un montant correspondant est comptabilisé à titre de passif lié aux contrats de location-financement, indépendamment du fait que certains de ces paiements sont versés en entier à la date de début de la période de location.

Le mode d'amortissement et les durées d'utilité des actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement correspondent à ceux appliqués à des actifs similaires dont AQi est légalement propriétaire. Le passif lié aux contrats de location-financement correspondants est réduit des paiements au titre de la location moins les charges d'intérêts, lesquelles sont comptabilisées en charges à titre de charges financières.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La part des intérêts des paiements au titre de location représente une proportion constante du solde du capital restant et est comptabilisée en résultat sur la durée du contrat de location.

Tous les autres contrats de location sont traités comme des contrats de location simple. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, diminué des amortissements et des pertes de valeur ultérieures, le cas échéant. Le coût inclut les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction de l'actif et les coûts de démantèlement ou d'enlèvement de l'actif.

Les immobilisations corporelles en cours sont transférées à leur catégorie respective seulement quand elles sont prêtes à être mises en service, soit quand l'actif est en place, les conditions sont réunies et la direction estime que l'actif peut être exploité comme prévu.

AQi capitalise au coût des immobilisations les intérêts sur ses emprunts ainsi que les frais accessoires jusqu'à ce que la direction estime que l'immobilisation y afférente est prête à être mise en service.

Les parties d'un investissement dont le coût est significatif par rapport à l'ensemble de l'investissement total sont amorties séparément quand la vie utile de cette partie diffère de la vie utile de l'ensemble de l'investissement.

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire afin de réduire le coût jusqu'à la valeur résiduelle estimée des immobilisations corporelles. Les périodes d'amortissement sont les suivantes :

	<b>Périodes</b>
Bâtiments	8, 10, 15, 25 et 40 ans
Améliorations locatives	5 et 15 ans
Pistes, chaussées et autres surfaces pavées	3, 15, 25 et 40 ans
Machinerie et équipement	
Aérogare	5, 10 et 25 ans
Salle de bagages	5, 10 et 25 ans
Autres	5, 10, 15 et 25 ans
Équipement informatique	3, 5 et 10 ans
Matériel roulant, mobilier et agencements	5 et 10 ans

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont inscrites aux livres lorsqu'il existe une assurance raisonnable que AQi a satisfait aux exigences des ententes et que l'encaissement est probable. Les subventions sont inscrites au passif et amorties au même rythme que les immobilisations corporelles s'y rattachant.

Les estimations importantes à l'égard de la valeur résiduelle et de la durée d'utilité sont revues au besoin, mais au moins une fois l'an.

Le gain (perte) résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la sortie et la valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé en résultat dans les autres produits.

#### Test de dépréciation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'une immobilisation corporelle excède sa valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs et elle détermine un taux d'intérêt approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Toutes les immobilisations corporelles sont subséquemment réévaluées afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement peut ne plus exister. Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable de l'actif excède sa valeur comptable.

#### Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont inscrits dans le coût de l'actif pendant la période nécessaire pour préparer l'actif en vue de son utilisation.

Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés et présentés dans les charges financières (se reporter à la note 16).

#### Comptabilisation des produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour les biens vendus et les services fournis, excluant les taxes de vente, les rabais et les remises.

Les produits provenant des activités aéroportuaires, composés surtout des droits d'atterrissage et de redevances générales d'aéroport, sont gagnés principalement auprès des sociétés aériennes et sont constatés selon l'utilisation des lieux.

Les produits relatifs aux frais d'améliorations aéroportuaires sont basés sur le nombre de passagers embarqués par les compagnies aériennes. Ces produits sont comptabilisés au moment des embarquements.

Les loyers provenant des concessionnaires sont comptabilisés sur la durée des baux et, dans certains cas, sont calculés en pourcentage des ventes des concessionnaires, sujets à des loyers minimaux garantis. Les loyers de locaux pour bureaux et les loyers de terrains sont constatés mensuellement en fonction des baux correspondants.

Les produits de stationnements sont constatés selon l'utilisation des lieux.

Les produits de services, de recouvrements et de sûreté et sécurité sont constatés dès que le service est rendu.

Les produits d'intérêts sont constatés, lorsque gagnés, d'après le nombre de jours de détention du placement.

#### Avantages postérieurs à l'emploi et avantages du personnel à court terme

Depuis la privatisation de AQi le 1<sup>er</sup> novembre 2000, cette dernière offre à l'ensemble de ses employés un régime de retraite à cotisations définies. Les employés qui étaient en poste au moment de la privatisation participent à un régime à prestations définies.

Le régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel AQi verse des cotisations définies à une entité indépendante. AQi n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires aux cotisations définies. Les contributions au régime sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle les services correspondants des membres du personnel sont reçus.

Le régime à prestations définies dont AQi est le promoteur détermine le montant que recevra un membre du personnel à titre de prestations de retraite en fonction de la durée du service et du salaire de fin de carrière. AQi conserve l'obligation juridique de verser les prestations même lorsque des actifs destinés au financement du régime à prestations définies ont été mis de côté.

AQi comptabilise ses obligations découlant de son régime à prestations définies ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs du régime. À cette fin, AQi a adopté les méthodes suivantes :

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, avec projections de salaires, à partir des hypothèses les plus probables de la direction, notamment la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des salariés;
- La charge de l'exercice relativement au coût des prestations définies est comptabilisée en résultat net pour la portion relative au coût des services et aux intérêts nets sur le passif net au titre du régime de retraite à prestations définies et en autres éléments du résultat global pour la portion relative aux réévaluations du passif net au titre du régime de retraite à prestations définies. Les réévaluations comprennent les écarts actuariels et toute variation de l'effet du plafond de l'actif, le cas échéant;

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

- Les avantages du personnel à court terme, notamment le droit aux vacances, sont des passifs courants compris dans les obligations au titre de la retraite et des autres avantages du personnel évalués au montant non actualisé que AQi s'attend à payer en raison des droits non utilisés.

#### Provisions et passifs et actifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de AQi et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. Une obligation actuelle découle de la présence d'obligations juridiques ou implicites résultant d'événements passés, comme des litiges ou des contrats onéreux.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de clôture, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Un remboursement que AQi a la quasi-certitude de recevoir d'un tiers relativement à l'obligation est comptabilisé comme un actif distinct. Toutefois, cet actif ne doit pas être supérieur au montant de la provision.

Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

### 4. NOUVELLES NORMES ET NORMES MODIFIÉES

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes modifiées sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les informations sur ces nouvelles normes sont présentées ci-dessous :

#### IFRS 13, Évaluation à la juste valeur

IFRS 13 clarifie la définition de la juste valeur et fournit des directives connexes ainsi que des informations à fournir plus exhaustives quant aux évaluations de la juste valeur. Elle n'a aucune incidence sur les éléments qui doivent être présentés à la juste valeur. Le champ d'application d'IFRS 13 est étendu et s'applique aux éléments financiers et non financiers pour lesquels d'autres IFRS permettent ou prescrivent les évaluations de la juste valeur ou la communication d'informations à leur sujet, sauf dans certaines circonstances.

IFRS 13 s'applique de manière prospective pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ses obligations d'informations n'ont pas à être appliquées aux informations comparatives au cours du premier exercice d'application.

L'application d'IFRS 13 n'a eu aucun impact sur les états financiers de AQi.

#### Modifications d'IAS 19 – Avantages du personnel

Les changements en 2011 d'IAS 19 ont apporté un certain nombre de modifications à la comptabilisation des avantages du personnel, les plus importantes ayant trait aux régimes à prestations définies. Les modifications :

- éliminent la « méthode du corridor » et prescrivent la comptabilisation des réévaluations (y compris les écarts actuariels) survenues au cours de la période de présentation dans les autres éléments du résultat global;
- modifient l'évaluation et la présentation de certaines composantes du coût des régimes à prestations définies. Le résultat net est touché par la suppression du rendement attendu des actifs des régimes et des composantes des coûts financiers, et leur remplacement par les produits ou les charges d'intérêts nets calculés en fonction de l'actif ou du passif net au titre du régime de retraite à prestations définies;
- accroissent les informations à fournir, notamment celles concernant les caractéristiques des régimes à prestations définies et les risques connexes.

Les modifications de IAS 19 ont été appliquées rétroactivement conformément aux dispositions transitoires et n'ont eu aucun impact sur les états financiers de AQi, étant donné qu'en 2011, AQi a adopté la méthode de comptabilisation immédiate des réévaluations, y compris des écarts actuariels, dans les autres éléments du résultat global. Les informations supplémentaires à fournir ont été ajoutées à la note 14.

## 5. MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et des modifications et interprétations des normes existantes ont été publiées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB), mais elles ne sont pas encore en vigueur, et AQi ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de AQi au cours de la première période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur la nouvelle norme et sur les modifications et les interprétations, qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers de AQi, est fournie ci-après. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers de AQi.

### IFRS 9, Instruments financiers

L'IASB vise à remplacer intégralement IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* par IFRS 9. À ce jour, les chapitres traitant de la comptabilisation, du classement, de l'évaluation et de la décomptabilisation des actifs et passifs financiers ont été publiés. Ces chapitres sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les chapitres traitant de la méthodologie de dépréciation et de la comptabilité de couverture sont toujours en cours d'élaboration. De plus, en novembre 2011, l'IASB a décidé d'envisager d'apporter des modifications limitées au modèle de classement des actifs financiers d'IFRS 9 afin de traiter des questions d'application. La direction de AQi n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur ses états financiers. La direction ne prévoit cependant pas adopter IFRS 9 avant que tous les chapitres du projet de remplacement aient été publiés et qu'elle puisse déterminer toutes les incidences de ces changements.

## 6. JUGEMENTS IMPORTANTS DE LA DIRECTION ET ESTIMATIONS

### Jugements importants de la direction dans l'application de méthodes comptables

Lors de la préparation des états financiers, la direction pose des hypothèses, effectue des jugements et des estimations quant à la reconnaissance et à la mesure des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats futurs sont susceptibles d'être différents de ces hypothèses et estimations et ceux-ci seront rarement exactement les mêmes dans la réalité. Ces jugements, hypothèses et estimations sont décrits ci-dessous.

### Incertitude relative aux jugements, hypothèses et estimations

L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-dessous :

- Durées d'utilité des actifs amortissables

La direction examine les durées d'utilité des actifs amortissables à chaque date de clôture en fonction de l'utilité prévue de ces actifs. Les valeurs comptables sont détaillées à la note 9. Les résultats réels peuvent toutefois être différents dans les faits, et ce, pour diverses raisons, telles qu'une usure prématurée, une capacité insuffisante, des changements réglementaires, etc.

- Passif au titre du régime de retraite à prestations définies

La direction procède à une estimation annuelle de l'obligation au titre des prestations définies avec le soutien d'actuaire indépendants. Le résultat réel peut différer en raison d'incertitudes liées à l'estimation des taux standards d'inflation, de mortalité ainsi que des futures augmentations de salaire.

- Provision pour créances douteuses

La direction doit user de son jugement dans l'établissement de la provision pour créances douteuses en se basant notamment sur l'âge des comptes en souffrance, sur la capacité actuelle des débiteurs à payer, sur l'historique des paiements des débiteurs et sur les conditions générales de l'économie ou de l'industrie dans laquelle se trouvent ceux-ci.

- Contrat de location

La nature exacte d'un contrat de location n'est pas toujours évidente et la direction doit recourir à son jugement pour déterminer dans quelle mesure les avantages et les risques sont transférés ou non à AQi.

## 6. JUGEMENTS IMPORTANTS DE LA DIRECTION ET ESTIMATIONS (suite)

- Dévaluation d'actifs à long terme

Un actif est dévalué quand sa valeur de réalisation est moindre que sa valeur comptable. Pour évaluer cette valeur de réalisation, il est nécessaire de calculer la valeur présente de l'actif. La direction doit alors estimer les flux de trésorerie futurs et évaluer les taux d'intérêt appropriés. Ces estimations peuvent avoir un impact sur la valeur de réalisation et celle-ci peut être différente dans les faits.

- Provisions

AQi a comptabilisé des provisions relatives à certaines réclamations. Les montants des déboursés prévus comptabilisés aux états financiers à cet égard peuvent être différents dans les faits. Aucune information additionnelle n'est fournie au sujet de ces provisions ou passifs éventuels afin de ne pas causer un préjudice grave à la position de AQi.

## 7. DÉBITEURS

	2013 \$	2012 \$
<b>Courants</b>		
Créances clients, montant brut	4 588 578	4 361 165
Provision pour créances douteuses	(124 413)	(98 075)
Créances clients, montant net	4 464 165	4 263 090
Intérêts courus à recevoir	438 870	406 018
Taxes à la consommation à recevoir	2 462 552	851 649
	<b>7 365 587</b>	5 520 757

Tous les montants sont encaissables à court terme. La valeur comptable nette des créances clients et des intérêts courus à recevoir est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

## 8. SUBVENTIONS À RECEVOIR

AQi a obtenu des subventions de 36 245 589 \$ pour la réalisation des travaux de réfection de l'aérogare. De ce montant, une subvention de 15 000 000 \$ est encaissable à raison de 1 000 000 \$ annuellement et sert à rembourser les obligations de série B. Au 31 décembre 2013, un montant de 6 500 000 \$ (5 500 000 \$ en 2012) a été reçu à cet égard. La subvention à recevoir porte intérêt au taux de 4,77 % et est encaissable par versements trimestriels de 250 000 \$ jusqu'en avril 2022.

De plus, AQi a obtenu une subvention totale de 10 879 285 \$ (6 221 315 \$ en 2012) pour financer la construction de certains projets. De ce montant, une somme de 6 215 870 \$ a été encaissée au cours de l'exercice.

Les subventions encaissées et à recevoir sont comptabilisées sous la rubrique « Produits reportés afférents aux immobilisations corporelles ».

## 9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

AQi a choisi de comptabiliser toutes ses immobilisations corporelles au coût amorti. La valeur comptable est détaillée dans le tableau ci-après.

## 9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	Bâtiments et améliorations locatives	Pistes, chaussées et autres surfaces pavées	Machinerie et équipement	Équipement informatique	Matériel roulant	Mobilier et agencements	Projets en cours	Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Coût</b>									
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	66 230 900	36 992 660	35 024 990	8 610 036	8 599 541	3 282 657	11 329 202		170 069 986
Acquisitions et reclassements	868 111	8 985 096	1 201 241	1 077 391	426 305	450 390	47 605 891		60 614 425
Dispositions et radiations	(217 821)		(136 230)		(101 197)				(455 248)
Solde au 31 décembre 2013	66 881 190	45 977 756	36 090 001	9 687 427	8 924 649	3 733 047	58 935 093		230 229 163
<b>Amortissement cumulé</b>									
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	7 852 679	5 133 341	10 259 989	5 961 776	3 831 833	1 385 018			34 424 636
Amortissement	1 830 775	1 952 183	2 202 386	1 325 729	735 603	330 752			8 377 428
Dispositions et radiations	(33 982)		(29 971)		(101 197)				(165 150)
Solde au 31 décembre 2013	9 649 472	7 085 524	12 432 404	7 287 505	4 466 239	1 715 770			42 636 914
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2013</b>	<b>57 231 718</b>	<b>38 892 232</b>	<b>23 657 597</b>	<b>2 399 922</b>	<b>4 458 410</b>	<b>2 017 277</b>	<b>58 935 093</b>		<b>187 592 249</b>
<b>Coût</b>									
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	67 016 956	22 469 553	34 780 158	7 673 350	4 737 043	3 298 043	2 818 475	3 379 760	146 173 338
Acquisitions et reclassements	(133 146)	14 523 107	244 832	936 686	3 972 173	(15 386)	8 510 727	(3 379 760)	24 659 233
Dispositions et radiations	(652 910)				(109 675)				(762 585)
Solde au 31 décembre 2012	66 230 900	36 992 660	35 024 990	8 610 036	8 599 541	3 282 657	11 329 202		170 069 986
<b>Amortissement cumulé</b>									
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	6 233 656	3 942 578	8 060 399	4 507 056	2 664 986	1 066 672		506 964	26 982 311
Amortissement et reclassements	1 832 225	1 190 763	2 199 590	1 454 720	1 268 985	318 346		(506 964)	7 757 665
Dispositions et radiations	(213 202)			(102 138)					(315 340)
Solde au 31 décembre 2012	7 852 679	5 133 341	10 259 989	5 961 776	3 831 833	1 385 018			34 424 636
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2012</b>	<b>58 378 221</b>	<b>31 859 319</b>	<b>24 765 001</b>	<b>2 648 260</b>	<b>4 767 708</b>	<b>1 897 639</b>	<b>11 329 202</b>		<b>135 645 350</b>

Un montant de 140 644 \$ (52 481 \$ en 2012) représentant un montant d'intérêts sur les emprunts au cours de la période de construction a été inscrit au coût des immobilisations corporelles au cours de l'exercice.

## 10. CRÉDITEURS

	2013 \$	2012 \$
<b>Courants</b>		
Fournisseurs	2 271 810	2 797 306
Fournisseurs afférents aux immobilisations corporelles	22 658 940	5 641 407
Salaires, vacances et avantages sociaux	1 051 054	641 455
Intérêts courus	481 295	524 240
	<b>26 463 099</b>	9 604 408

La valeur comptable des crédateurs correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

## 11. PROVISIONS ET MONTANTS ÉVENTUELS

### Provisions

Toutes les provisions sont considérées comme courantes. Les valeurs comptables se détaillent comme suit :

	2013 \$	2012 \$
Valeur comptable au 1 <sup>er</sup> janvier	1 090 054	1 445 996
Provisions additionnelles		250 000
Montant utilisé	(19 188)	(340 942)
Renversement		(265 000)
Valeur comptable au 31 décembre	<b>1 070 866</b>	1 090 054

### Actifs et passifs éventuels

AQi n'a pas d'actif éventuel. Par ailleurs, diverses réclamations ou actions juridiques ont été intentées contre AQi au cours de l'exercice ou antérieurement. À moins qu'elle ne les ait comptabilisées dans les provisions ci-dessus, la direction estime que ces réclamations sont injustifiées et qu'il est peu probable que AQi ait à les régler. Cette évaluation est cohérente avec celle des conseillers juridiques externes indépendants.

La société de qui AQi détenait l'effet à recevoir dont il est fait mention à la note 17 a fait faillite. Une nouvelle entente a été signée avec un locataire, laquelle est assujettie à la réalisation de certaines clauses sur lesquelles AQi n'a aucun contrôle. AQi détient certaines garanties relativement à cette créance sur un bâtiment érigé sur un terrain lui appartenant. À la date de préparation des états financiers, la direction de AQi n'est pas en mesure de déterminer le dénouement de cette situation. Une provision a été comptabilisée dans les livres de AQi.

## 12. EMPRUNTS

Les emprunts sont composés des passifs financiers suivants :

	2013 \$	Courants 2012 \$	2013 \$	Non courants 2012 \$
Obligations de série A, 5,12 %, intérêts payables trimestriellement, capital remboursable par versements trimestriels de 562 500 \$, échéant en avril 2029 (a)	2 250 000	2 250 000	32 625 000	34 875 000
Obligations de série B, 4,77 %, remboursables à même une subvention à recevoir par versements trimestriels de 250 000 \$ plus les intérêts, échéant en avril 2022 (a)	1 000 000	1 000 000	7 500 000	8 500 000
Prêt à terme non rotatif, taux variable (1,92 %), échéant en janvier 2014 (a)	2 472 200	3 103 400		
Prêt rotatif, taux variable (1,67 %; 1,77 % en 2012), échéant en décembre 2017 (a)			61 000 000	22 500 000
<b>Total de la valeur comptable</b>	<b>5 722 200</b>	<b>6 353 400</b>	<b>101 125 000</b>	<b>65 875 000</b>

(a) En vertu de la convention de crédit, AQi est assujettie à certaines conditions. Au 31 décembre 2013, ces conditions sont remplies.

De plus, AQi peut recourir à d'autres emprunts bancaires financés auprès de deux institutions financières. Les montants autorisés sont de 2 000 000 \$ et de 5 000 000 \$ et ils portent intérêt au taux préférentiel (3 %). Ces emprunts sont renégociables annuellement. Au 31 décembre 2013, ils sont inutilisés.

## 13. PRODUITS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2013		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Coût non amorti \$
<b>Bâtiments et améliorations locatives, pistes, chaussées et autres surfaces pavées</b>	<b>47 124 874</b>	<b>8 276 305</b>	<b>38 848 569</b>

  

	2012		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Coût non amorti \$
Bâtiments et améliorations locatives, pistes, chaussées et autres surfaces pavées	42 466 904	6 542 577	35 924 327

#### 14. OBLIGATIONS AU TITRE DE LA RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Les charges comptabilisées au titre des avantages du personnel se détaillent comme suit :

	2013 \$	2012 \$
Salaires	8 723 278	8 216 375
Avantages sociaux	1 552 148	1 253 866
Retraite – régime à prestations définies	276 937	237 100
Retraite – régime à cotisations définies	348 108	298 152
Allocations de retraite	185 670	30 276
Charges au titre des avantages du personnel	11 086 141	10 035 769

Les passifs comptabilisés à l'état de la situation financière pour les obligations au titre de la retraite et des autres avantages du personnel comprennent les montants suivants :

	2013 \$	2012 \$
<b>Courants</b>		
Autres obligations à court terme au titre des avantages du personnel	1 051 054	641 455

Ces passifs courants représentent les obligations de AQi envers les membres de son personnel actuel. Ces obligations, qui doivent être réglées au cours de l'exercice suivant, découlent principalement de salaires, de primes ou de vacances à payer accumulés à la date de clôture (note 10).

##### Régime de retraite à prestations définies

AQi offrait un régime à prestations définies à ses employés à temps plein en poste avant le 1<sup>er</sup> novembre 2000. Les cotisations salariales requises varient entre 4 % et 7,5 % du salaire, et sont assujetties à un maximum. AQi verse les cotisations nécessaires au financement du régime pour les services courants et pour combler le déficit. La rente des employés correspond à un pourcentage du salaire des cinq années consécutives de service reconnu aux fins d'admissibilité les mieux rémunérées. La date normale de retraite est à 65 ans. Par contre, une date de retraite facultative est possible pour les participants étant âgés de 60 ans ou plus et ayant accompli au moins deux années de service reconnu aux fins d'admissibilité, ainsi que pour les participants âgés de 55 ans ou plus et ayant accompli au moins 30 années de service reconnu aux fins d'admissibilité.

AQi est soumis à certains risques liés aux avantages du personnel, dont le rendement des placements, le taux d'actualisation utilisé dans l'évaluation de l'obligation au titre du régime de retraite à prestations définies, l'espérance de vie des participants et l'inflation future. L'administrateur du régime est l'employeur. Celui-ci a pour responsabilité d'établir la politique de placement et d'analyser les changements réglementaires, les prestations, la capitalisation et la situation financière du régime contributif à prestations définies. L'administrateur a confié à un gestionnaire de placements indépendant la gestion des actifs du régime.

À des fins de comptabilisation, AQi évalue ses obligations au titre du régime de retraite à prestations définies et la juste valeur des actifs du régime le 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle complète sur base de capitalisation a été effectuée au 31 décembre 2012 et le résultat a été extrapolé jusqu'au 31 décembre 2013.

#### 14. OBLIGATIONS AU TITRE DE LA RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

Les cotisations d'équilibre basées sur l'évaluation actuarielle de 2012 requises sont de 272 900 \$ (176 600 \$ en 2012).

Les obligations au titre du régime de retraite à prestations définies pour la période considérée se détaillent comme suit :

	2013 \$	2012 \$
<b>Obligations au titre du régime de retraite à prestations définies au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>7 535 300</b>	6 003 300
Coût des services rendus	255 700	320 500
Coût financier	311 300	285 100
Cotisations des employés	49 300	59 400
Écarts actuariels	(803 600)	976 400
Prestations versées	(174 400)	(109 400)
<b>Obligations au titre du régime de retraite à prestations définies au 31 décembre</b>	<b>7 173 600</b>	7 535 300

Afin de déterminer les obligations au titre de la retraite, les hypothèses actuarielles suivantes ont été utilisées :

	2013 %	2012 %
Taux d'actualisation	4,9	4,0
Taux de croissance de la rémunération	3,5	3,5
Inflation	2,0	2,0

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants du régime de retraite est de 15,2 ans.

Ces hypothèses ont été élaborées par la direction en tenant compte des conseils d'un actuaire indépendant.

Les actifs détenus relativement aux obligations au titre du régime de retraite à prestations définies de AQI peuvent être rapprochés avec le solde d'ouverture à la date de clôture comme suit :

	2013 \$	2012 \$
<b>Juste valeur des actifs du régime au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>6 336 100</b>	5 641 300
<b>Augmentation de l'actif</b>		
Cotisations de l'employeur	488 500	371 000
Cotisations des employés	49 300	59 400
Rendement des actifs du régime, excluant les produits d'intérêts	537 600	158 800
Produits d'intérêts	258 600	255 100
	<b>1 334 000</b>	844 300
<b>Diminution de l'actif</b>		
Frais d'administration	35 000	40 100
Prestations versées	174 400	109 400
	<b>209 400</b>	149 500
<b>Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre</b>	<b>7 460 700</b>	6 336 100

Les actifs du régime sont dans des unités de fonds communs à stratégie équilibrée.

L'actif du régime comptabilisé à la juste valeur est classé selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose de trois niveaux, dont le niveau 1 qui utilise des données sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs auxquels le régime de retraite a accès. L'actif du régime est de niveau 1.

#### 14. OBLIGATIONS AU TITRE DE LA RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

La charge relative au titre du régime de retraite à prestations définies de l'exercice présentée à l'état des résultats au poste « Charges au titre des avantages du personnel » se détaille comme suit :

	2013 \$	2012 \$
Coût des services rendus	255 700	320 500
Intérêts nets	52 700	30 000
Frais d'administration	35 000	73 800
Charge relative au titre du régime de retraite à prestations définies	<b>343 400</b>	424 300

AQi prévoit verser des cotisations de 469 200 \$ (343 400 \$ en 2012) au régime de retraite au cours du prochain exercice.

Les obligations au titre du régime de retraite à prestations définies et les actifs du régime peuvent être rapprochés de la façon suivante avec les montants présentés à l'état de la situation financière.

	2013 \$	2012 \$
Juste valeur des actifs du régime	7 460 700	6 336 100
Obligations au titre du régime de retraite à prestations définies	7 173 600	7 535 300
Excédent (déficit)	287 100	(1 199 200)
Effet du plafond de l'actif au titre du régime de retraite à prestations définies	<b>(1 492 100)</b>	
Passif au titre du régime de retraite à prestations définies	<b>(1 205 000)</b>	(1 199 200)

Les hypothèses actuarielles peuvent avoir une incidence importante sur les montants liés aux avantages du personnel.

Le tableau ci-dessous illustre la façon dont des changements qui auraient raisonnablement pu être apportés aux hypothèses actuarielles importantes utilisées au 31 décembre 2013 auraient influé sur l'obligation au titre du régime de retraite à prestations définies à cette même date.

		Impact sur l'obligation au titre du régime de retraite à prestations définies \$
Taux d'actualisation	4,65 % (au lieu de 4,90 %)	264 000
Taux de croissance des salaires	3,25 % (au lieu de 3,50 %)	(29 700)
Inflation	1,75 % (au lieu de 2,00 %)	(161 200)

## 15. CONTRATS DE LOCATION ET AUTRES ENGAGEMENTS

### Contrat de location simple en tant que preneur

AQi loue les installations aéroportuaires en vertu d'un bail avec Transports Canada depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2000. Le loyer est établi en fonction d'un pourcentage progressif variant selon les différents paliers de produits. Les paliers de produits et les pourcentages convenus sont les suivants :

	%
<b>Paliers de produits</b>	
0 à 5 M\$	0
5 à 10 M\$	1
10 à 25 M\$	5
25 à 100 M\$	8
100 à 250 M\$	10
250 M\$ et plus	12

### Contrats de location simple en tant que bailleur

AQi loue des terrains et des bâtiments aéroportuaires à des sous-locataires. Les produits de ces sous-locations totalisent 1 463 186 \$ (1 318 816 \$ en 2012).

### Autres engagements

AQi s'est engagée, d'après des contrats de service échéant à différentes dates jusqu'en mai 2015, à verser 3 178 795 \$. Les paiements minimums exigibles pour les deux prochains exercices s'élèvent à 3 078 795 \$ en 2014 et 100 000 \$ en 2015.

De plus, AQi s'est engagée à verser 13 498 518 \$ au cours du prochain exercice pour des contrats de construction.

## 16. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

### Produits financiers

Les produits financiers des périodes de présentation de l'information financière présentés se détaillent comme suit :

	2013 \$	2012 \$
Produits d'intérêts sur l'encaisse	95 945	44 479
Produits d'intérêts sur les dépôts à terme	882 372	806 899
Produits d'intérêts sur l'effet à recevoir	204 044	216 055
	<b>1 182 361</b>	1 067 433

### Charges financières

Les charges financières des périodes de présentation de l'information financière présentées se détaillent comme suit :

	2013 \$	2012 \$
Charges d'intérêts sur le contrat de location-financement		75 750
Charges d'intérêts sur les emprunts	2 623 911	2 612 124
Produits d'intérêts sur la subvention à recevoir afférente à un emprunt	(423 150)	(472 379)
	<b>2 200 761</b>	2 215 495

## 17. INSTRUMENTS FINANCIERS

### Catégories d'actifs et de passifs financiers

La valeur comptable des montants présentés dans l'état de la situation financière se rapporte aux catégories d'actifs et de passifs qui suivent :

#### Actifs financiers

##### Prêts et créances

	Taux d'intérêt et échéance	2013 \$	2012 \$
<b>Courants</b>			
Encaisse		2 347 991	3 420 438
Dépôts à terme	Taux moyen pondéré de 2,66 % (1,72 % au 31 décembre 2012)	13 799 768	14 020 698
Débiteurs (note 7)		4 903 035	4 669 108
Subventions à recevoir (note 8)		5 663 415	7 221 315
Effet à recevoir		116 667	116 667
		<b>26 830 876</b>	<b>29 448 226</b>
<b>Non courants</b>			
Dépôts à terme	Taux moyen pondéré de 2,36 % (2,91 % au 31 décembre 2012), échéant à différentes dates jusqu'en décembre 2016	36 330 253	20 754 337
Effet à recevoir	Taux d'un prêt hypothécaire résidentiel majoré de 5,25 %	2 325 000	2 441 667
Subvention à recevoir (note 8)		7 500 000	8 500 000
		<b>46 155 253</b>	<b>31 696 004</b>
		<b>72 986 129</b>	<b>61 144 230</b>

##### Effet à recevoir

Les prêts et créances comprennent un effet à recevoir en vertu d'une convention d'emphytéose, garanti par un bâtiment, portant intérêt au taux d'un prêt hypothécaire résidentiel de cinq ans, majoré de 5,25 % (8,14 %; 8,24 % au 31 décembre 2012), encaissable par versements mensuels de 9 722 \$ se terminant en novembre 2034, plus un versement de 1 387 \$ en décembre 2034, suivis de 312 versements mensuels de 1 \$, échéant le 30 octobre 2060. La portion encaissable à court terme est de 116 667 \$ (note 11).

#### Passifs financiers

	2013 \$	2012 \$
<b>Courants</b>		
Créditeurs (note 10)	26 463 099	9 604 408
Dépôts de clients	605 008	528 782
Emprunts (note 12)	5 722 200	6 353 400
	<b>32 790 307</b>	<b>16 486 590</b>
<b>Non courants</b>		
Emprunts (note 12)	101 125 000	65 875 000
	<b>133 915 307</b>	<b>82 361 590</b>

### Évaluation de la juste valeur

Les méthodes et les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur sont les mêmes que celles utilisées lors de la période de présentation de l'information financière précédente. Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers.

## 17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### *Instruments financiers à court terme*

L'encaisse, les comptes clients, les intérêts courus à recevoir, des subventions à recevoir, les créditeurs et les dépôts de clients sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

### *Effet à recevoir*

La juste valeur de l'effet à recevoir en vertu d'une convention d'emphytéose est difficilement déterminable compte tenu de l'éventualité présentée à la note 11.

### *Dépôts à terme, subvention à recevoir et emprunts*

La juste valeur des dépôts à terme, d'une subvention à recevoir et des emprunts a été déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels aux taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des instruments financiers similaires ayant la même durée jusqu'à l'échéance et elle se rapproche de la valeur comptable.

### Risques découlant des instruments financiers

AQi est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les actifs et les passifs financiers de AQi sont résumés précédemment par catégorie. Les principaux types de risques sont le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité.

Les membres de la direction de AQi gèrent les risques en étroite collaboration avec les membres du conseil d'administration. Les objectifs poursuivis visent à garantir activement les flux de trésorerie à court et à moyen terme de AQi en réduisant l'exposition aux marchés des capitaux. Les échéances des placements financiers de AQi sont toutes inférieures à cinq ans.

AQi ne négocie pas activement d'actifs financiers à des fins spéculatives. Les principaux risques financiers auxquels AQi est exposée sont décrits ci-après.

#### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est défini comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent et entraînent une perte en raison de variations des taux d'intérêt.

Les dépôts à terme, une subvention à recevoir et les obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc AQi au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

L'effet à recevoir en vertu d'une convention d'emphytéose et les emprunts à terme portent intérêt à taux variable et exposent donc AQi au risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Conformément à ses politiques, AQi vise à atténuer l'exposition de son financement à long terme au risque de flux de trésorerie découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les emprunts à plus long terme portent donc intérêt à taux fixe.

Les placements en dépôts à terme de AQi portent tous intérêt à taux fixe.

La direction estime que des fluctuations des taux d'intérêt de 1 % n'auraient pas d'incidence importante sur le résultat de AQi.

#### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est défini comme le risque qu'un débiteur de AQi manque à l'une de ses obligations.

Le risque de crédit associé aux comptes clients est généralement diversifié, puisque AQi négocie avec un grand nombre d'établissements.

## 17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

L'exposition maximale de AQi au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers comptabilisés à la date de clôture, comme le résume le tableau suivant :

	2013 \$	2012 \$
<b>Catégories d'actifs financiers – valeur comptable</b>		
Encaisse	2 347 991	3 420 438
Dépôts à terme	50 130 021	34 775 035
Débiteurs (note 7)	4 903 035	4 669 108
Subventions à recevoir	13 163 415	15 721 315
Effet à recevoir	2 441 667	2 558 334
	<b>72 986 129</b>	<b>61 144 230</b>

AQi a pour politique de traiter uniquement avec des parties solvables. La direction de AQi estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, à chaque date de clôture, est bonne.

Aucun actif financier de AQi n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit.

### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est défini comme le risque que AQi ne puisse respecter ses engagements. La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'encaisse et à s'assurer que AQi dispose de sources de financement nécessaires à ses activités. À cette fin, AQi établit annuellement des prévisions budgétaires et de trésorerie.

AQi considère les flux de trésorerie qu'elle prévoit tirer des actifs financiers dans son évaluation et dans sa gestion du risque de liquidité, en particulier la trésorerie et les créances clients. La trésorerie et les créances clients actuelles de AQi excèdent de façon significative les besoins courants en sortie de trésorerie.

Au 31 décembre 2013, les échéances contractuelles des passifs financiers non dérivés de AQi (y compris les versements d'intérêts, le cas échéant) se détaillent comme suit :

	2013			
	Courants		Non courants	
	Moins de 6 mois \$	6 à 12 mois \$	1 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$
Fournisseurs et autres créditeurs	25 458 766	1 004 333		
Dépôts de clients			605 008	
Emprunts	3 589 060	5 386 257	83 234 472	33 940 877
	<b>29 047 826</b>	<b>6 390 590</b>	<b>83 839 480</b>	<b>33 940 877</b>
				2012
	Courants		Non courants	
	Moins de 6 mois \$	6 à 12 mois \$	1 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$
Fournisseurs et autres créditeurs	9 290 174	314 234		
Dépôts de clients			528 782	
Emprunts	4 116 700	4 552 061	62 130 177	38 669 915
	13 406 874	4 866 295	62 658 959	38 669 915

## 18. GESTION DU CAPITAL

Dans ses opérations de gestion du capital, AQi vise l'atteinte de ces objectifs :

- Dégager le capital nécessaire lui permettant de développer et d'améliorer les services aériens et aéroportuaires afin d'assurer un service de qualité aux passagers;
- Maintenir une structure de capital souple lui permettant d'obtenir du financement afin de développer ses infrastructures et son patrimoine foncier;
- Maintenir les liquidités nécessaires afin de faire face aux risques susceptibles d'affecter sa situation financière.

Le capital de AQi est constitué des actifs nets et des emprunts totalisant 196 558 311 \$ (150 767 366 \$ au 31 décembre 2012).

Afin d'assurer l'atteinte de ses objectifs, la direction de AQi :

- produit et dépose auprès du conseil d'administration les prévisions financières à court et à long terme;
- produit et dépose trimestriellement auprès du conseil d'administration les états financiers ainsi que le rapport de gestion sur les activités, et fait le suivi des prévisions financières;
- révisé périodiquement la tarification de ses services.

## 19. VARIATION NETTE DU FONDS DE ROULEMENT

Les ajustements suivants pour les éléments sans effet de trésorerie ont été apportés au résultat afin d'obtenir les flux de trésorerie opérationnels :

	2013 \$	2012 \$
<b>Variation nette du fonds de roulement</b>		
Débiteurs	(1 844 830)	(306 647)
Fournitures en stock	(158 637)	(328 179)
Frais payés d'avance	(72 155)	(316 531)
Créditeurs, excluant les fournisseurs afférents aux immobilisations corporelles	(158 842)	(222 593)
Provisions	(19 188)	(355 942)
Produits reportés	98 819	(13 825)
Dépôts de clients	76 226	(250 000)
	<b>(2 078 607)</b>	<b>(1 793 717)</b>

## 20. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de AQi comprennent ses administrateurs, ses principaux dirigeants ainsi que les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des membres du personnel de AQi.

### Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de AQi comprennent les administrateurs et les membres de la direction. La rémunération des principaux dirigeants se détaille comme suit :

	2013 \$	2012 \$
Salaires, incluant les primes	1 101 080	897 582
Coût des avantages sociaux	36 517	43 789
Avantages postérieurs à l'emploi	54 339	46 349
Jetons de présence et honoraires des administrateurs	330 420	376 979
Total de la rémunération	1 552 356	1 364 699

### Transactions liées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Le régime à prestations définies constitue une partie liée de même que le régime à cotisations définies. Les transactions de AQi avec les régimes de retraite comprennent les cotisations versées aux régimes qui sont présentées à la note 14. AQi n'a conclu aucune autre transaction avec les régimes de retraite, et aucun solde n'est impayé, sauf les cotisations du dernier mois de l'exercice, qui sont payées au cours du mois suivant la fermeture.

## 21. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.